

seur, il était magistrat ! Ah ! quel digne homme que notre monsieur ! car cette maison lui appartenait. — Madame de Saint-Brice ne l'a point vendue ? — Non. — Est-elle chez elle ? — Oui, monsieur, montez au troisième.

M. Delmont monta, fort satisfait des renseignements qu'il venait d'obtenir ; il regarde si la maison est en bon état, suppute ce que chaque appartement doit rapporter, et arrive à un total de douze à quinze mille francs de revenu. — Pour peu, se dit-il, qu'il y ait avec cela deux ou trois fermes, quelques centaines d'arpents de bois, le parti sera sortable pour mon Auguste : c'est un bon garçon que cet Auguste ! un peu devot ; du reste, il n'y a rien à reprendre en lui.

Enfin, M. Delmont est introduit par la vieille femme de chambre chez madame de Saint-Brice. Léonide lisait haut-près de sa mère, qui travaillait. M. Delmont se hâte de présenter la lettre qui lui sert de passeport, en disant : « Madame, cette lettre a été sûrement perdue par mademoiselle votre fille ; mon fils l'a trouvée ce matin à l'église, et je me suis fait un devoir de vous la rapporter moi-même. — Je vous rends mille grâces, monsieur ; cette lettre est d'une amie, et je regrettais beaucoup de l'avoir égarée. »

M. Delmont, prié de s'asseoir, dit assez adroitement ce qu'il était, son nom, et ce nom était honorablement connu. Enfin, il finit par demander la permission de revenir, permission que madame de Saint-Brice accorda, en y mettant cependant beaucoup de réserve.

M. Delmont, avant de rentrer chez lui, passa chez son notaire, qui était absent, et recommanda bien qu'on le lui envoyât le même jour. Du plus loin qu'il aperçut son fils dans sa maison, il s'écria : « Auguste, je consens à tout : ta femme est charmante, sa maison est d'un bon rapport..... puis une famille honorable..... Je pense qu'il doit y avoir quelque autre bien.... Madame de Saint-Brice a l'air de la femme la plus respectable. N'oublions pas de demander s'il y a des rentes sur l'Etat ; l'ami Duval saura bien nous dire tout cela. Eh bien ! es-tu content de moi ? — Mon père, je suis pénétré de vos bontés. A présent, souffrez que je vous demande quelques détails. — C'est trop juste. Tu sauras donc qu'après avoir causé avec le portier, je me suis fait annoncer chez madame de Saint-Brice !... Eh ! voilà ce chier Duval ! — Je rentre à l'instant et j'accours. — C'est aimable, cela. Voyons, connaissez-vous madame de Saint-Brice ? — Elle est ma cliente, et quelque peu ma cousine ! — Eh bien ! je vous demande sa fille en mariage pour Auguste. — Vous me ravissez, mon cher : Léonide est un ange ; si vous saviez comme elle supporte les malheurs de la famille ? — Quel malheur ? — Leurs pertes de fortune ; cette horrible banqueroute ! — Elle est ruinée !... peste ! — Il reste à ces dames une maison, rue du Bac, et dans peu, grâce aux rudes privations qu'elles s'imposent, toutes les dettes seront acquittées. — Mais c'est fort désagréable ; vous comprenez qu'on n'épouse pas une fille sans dot. — Pourquoi ! a-t-on jamais demandé chose pareille ? — Nous sommes si riches ! — Oui, et les banqueroutes, et les révolutions qui peuvent arriver. On n'est jamais trop riche dans ces temps-ci : ruiné d'un côté, on se sauve de l'autre ; mais une femme sans dot !... L'avenir lui rendra une fortune honnête. Quant à présent, n'espérez rien, car Léonide m'a dit : « Si mon mariage devait imposer de nouvelles privations à ma mère, je ne me marierais jamais. » N'est-ce pas touchant ! Allons, mon cher Delmont cédez aux vœux d'Auguste ; les vertus de Léonide vous en récompenseront. — Et vous aussi vous faites du roman ? vous, un notaire ! mais c'est la fin du monde. Allons, ne parlons plus de cette affaire. Et toi, Auguste, garde-toi bien d'aller à la messe de six heures. » Auguste promit d'obéir, et il obéit ce ne fut sans en ressentir un vif chagrin.

Sa tristesse, quoique contenue dans de justes bornes, ne put échapper à M. Delmont, et lui causa une sorte de remords : si le vieux négociant aimait l'argent, il aimait encore plus son fils. Un jour, ne tenant plus à son inquiétude ; « Qu'as-tu ? dit-il à Auguste ; tu es triste, préoccupé ; je n'aime pas cela, vois-tu ; j'ai bien assez de tracas dans la tête, sans que tu me mettes de l'inquiétude dans le cœur. Songe que j'ai perdu ma femme, trois enfants ; que je n'ai plus que toi... Oui, je n'ai plus que toi, » continua-t-il, en essayant une larme ; puis il reprit avec colère : « Ne va pas mourir avant que je meure, au moins ; je te le défends sinon je te déshérite.... Tu ris, je vois bien que j'ai dit une sottise ; eh bien ! c'est vrai ; mais quand il est question de toi, de ton bonheur, ma pauvre tête déménage. »

Auguste, étendri, fit des efforts pour surmonter sa tristesse ; mais ces efforts étaient parfois infructueux. « C'est singulier, se disait M. Delmont ; voilà une fantaisie qui dure longtemps. Est-ce qu'Auguste irait encore à la messe de six heures ?... Demain j'irai m'assurer de cela par moi-même. »

A continuer.

NOMINATIONS.

Montréal, 12 décembre 1845.

Il a plu à Son Excellence l'administrateur du gouvernement de faire les nominations suivantes :

L'honorable Joseph Dionne, l'honorable Philip. H. Moore, Jacques Viger, John Simpson et Joseph U. Beaudry, écuyers, pour être commissaires pour quérir des réclamations non encore établies pour les pertes encourues par les sujets de Sa Majesté pendant et en conséquence de la dernière rébellion dans le Bas-Canada ; et

J. G. Barthe, écuyer, pour être secrétaire de la dite Commission.

BUREAU DES PERTES DE 1837-38, BAS-CANADA.

Garderobe de l'Assemblée Législative.

Montréal, 22 décembre 1845.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les Commissaires nommés pour s'enquérir des pertes souffertes par les sujets de Sa Majesté, pendant les troubles du Bas-Canada, en 1837-38 et de celles qui en proviennent et en résultent, siègent journellement dans la Garderobe de l'Assemblée Législative, en cette cité, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 3 heures P. M.

Toutes les réclamations devront être par écrit et adressées comme suit : à J. G. BARTHE, Ecuyer, Secrétaire de la Commission.

Par ordre

J. G. BARTHE,

Sec. Com. sur les Pertes.

A être inséré deux fois par semaine dans tous les journaux publics du Bas-Canada, jusqu'à nouvel ordre. — 30 décembre.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

A VENDRE.

LE PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de *Notions sur la Grammaire Anglaise et sur l'Arithmétique*. — Prix, 5 shellings la douzaine ; 6 deniers en détail. — S'adresser au Bureau des MÉLANGES ou à l'ÉVÊCHÉ.

LIVRES

ECCLÉSIASTIQUES, DE PIÉTÉ, D'ÉCOLE,

ETC. — ETC. — ETC.

LES Soussignés offrent en vente un ASSORTIMENT limité de LIVRES ECCLÉSIASTIQUES, et de PIÉTÉ, CATHOLIQUES, en FRANÇAIS et en ANGLAIS, le tout à des prix très-modérés. Ils prennent aussi la liberté d'inviter respectueusement MM. les Curés et les Commissaires d'Écoles, à leur collection de PAPETERIE, LIVRES D'ÉDUCATION, en ANGLAIS, publiés avec l'approbation des Supérieurs Ecclésiastiques et de M. le Surintendant de l'éducation, etc., etc.

ARMOUR & RAMSAY.

LES mêmes Messieurs recevront et enverront chaque mois en Europe tout ordre qui leur serait confié pour livres, lesquels leur arriveraient au printemps, et par le moyen de leurs agents à Londres, à Paris et à Bruxelles, ils exécuteront ces ordres avec promptitude et à des prix modérés.

ARMOUR & RAMSAY.

ORNEMENTS D'ÉGLISE.

ATTENDUS TRÈS PROCHAINEMENT.

LE SOUSSIGNÉ recevra à Montréal, par les premiers arrivages d'automne un ASSORTIMENT TRÈS VARIÉ d'ornemens et d'étoffes d'Église, avec leurs fournitures complètes.

On pourra par là même choisir entre des ornemens faits en Europe, et les différents genres d'étoffes à faire confectionner en ce pays.

J. C. ROBILLARD.

Agent pour ornemens et objets d'Église.

Montréal, 15 septembre 1845.

GARNITURE COMPLÈTE

(EN DRAP D'ARGENT BROCHÉ EN OR FIN RELÉVÉ.)

A VENDRE.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir et offre à des PRIX réduits,

UNE CHASUBLE, Fond drap d'argent gaufré (mat.)

avec croix sur fond d'argent bruni (luisant), broché en or, relevé et tout

2 DALMATIQUES. Fond ditto ditto ditto ditto ditto

ORFROIS ditto ditto ditto ditto ditto

UNE CHAPE. Fond ditto ditto ditto ditto ditto

CHAPERON et BANDES ditto ditto ditto ditto ditto

LA CROIX, porte, un chiffre de MARIE, broché tout or, au milieu d'une GLOIRE or et argent.

LE CHAPERON, porte, un CŒUR DE MARIE or et argent.

N. B. — Un filet CRAMOISI court autour de toutes les brochures, et fait saillie avec beaucoup d'avantage, le contraste de l'or mat, sur fond bruni.

S'adresser par lettre à

J. C. ROBILLARD, N^o. 5, Nassau St.

New-York.